

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



REGLEMENT PARTICULIER DES COMPETITIONS TROTINETTE

Validé par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024

**Fédération
Française Roller
& Skateboard**



**REGLEMENT PARTICULIER DES
COMPETITIONS
TROTINETTE**

Validé par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024

Table des matières

1.1 - Généralités	5
1.2 - Candidature.....	5
1.3 - Choix de la surface de pratique	5
1.4 - Calendrier.....	5
1.5 - Gestion du Championnat de France Park	5
1.6 - Admissibilité des participants	5
1.6.1 - Étapes organisées par un club	5
1.6.2 - Étapes organisées par un organisme privé.....	5
1.6.3 - Engagement	5
1.7 - Catégories	6
1.8 - Format du championnat de France Park.....	6
1.9 - Phases du championnat	6
1.9.1 - Phase qualificative	6
1.9.2 - Processus de qualification à l'étape finale.....	7
1.9.3 - Étape finale	8
1.9.4 - Situation de remplacement	8
1.9.5 - Déroulement de l'étape finale	8
1.10 - Titres de Champion de France	8
1.11 - Classement national.....	8
1.12 - Publication des résultats officiels.....	8
1.13 - Format de compétition	8
1.13.1 - Généralités	8
1.13.2 - Ordre de passage des catégories	9
1.13.3 - Ordre de passage des riders	9
1.13.4 - Poules de riders.....	9
1.13.5 - Training et warm up	9
1.13.6 - Rider meeting.....	9
1.13.7 - Définitions	9
1.13.8 - Qualification	9
1.13.9 - Déroulement Qualification	10
1.13.10 - Finale	10
1.13.11 - Déroulement Finale	10
1.14 - Processus de notation.....	10
1.15 - Critères de jugement.....	10
1.16 - Cash Prize	11
1.17 - Passage circuit AM à PRO.....	11
2.1 - Généralités	11

2.2 - Candidature.....	11
2.3 - Choix de la surface de pratique	12
2.4 - Calendrier.....	12
2.5 - Gestion du Championnat de France Street.....	12
2.6 - Admissibilité des participants	12
2.6.1 - Engagement	12
2.7 - Catégories	12
2.8 - Format du championnat de France Street.....	12
2.9 - Phases du championnat	12
2.9.1 - Phase qualificative	13
2.9.2 - Processus de qualification à la phase finale.....	13
2.9.3 - Étape finale	14
2.9.4 - Situation de remplacement	14
2.9.5 - Déroulement de l'étape finale	14
2.10 - Titres de Champion de France	14
2.11 - Classement national.....	15
2.12 - Publication des résultats officiels.....	15
2.13 - Format de compétition	15
2.13.1 - Généralités.....	15
2.13.2 - Ordre de passage des catégories	15
2.13.3 - Ordre de passage des riders	15
2.13.4 - Poules de riders.....	15
2.13.5 - Training et warm up.....	15
2.13.6 - Rider meeting.....	15
2.13.7 - Définitions.....	16
2.13.8 - Qualification	16
2.13.9 - Déroulement Qualification	16
2.13.10 - Finale.....	16
2.13.11 - Déroulement Finale	17
2.14 - Processus de notation.....	17
2.15 - Critères de jugement.....	17
2.16 - Cash Prize	17
2.17 - Passage circuit AM à PRO.....	17
3.1 - Généralités.....	18
3.2 - Candidature.....	18
3.3 - Calendrier.....	18
3.4 - Admissibilité des participants	18
3.5 - Catégories	18
3.6 - Spécialités	18

3.7 - Format d'un championnat régional	18
3.8 - Format de compétition	18
3.9 - Titre de Champion Régional.....	19

1 Championnat de France Park

1.1 - Généralités

Le Collectif Trottinette organise le Championnat de France Park et peut faire appel à un partenariat avec des organismes privés pour son organisation.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

1.2 - Candidature

Le Collectif Trottinette valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes ou organisateurs privés des étapes du Championnat National Park.

Les clubs ou organismes privés souhaitant organiser une étape ou la finale du Championnat de France Park doivent postuler auprès du Collectif National au plus tard le 31 décembre de la saison sportive en cours.

Les clubs hôtes et organismes privés s'engagent au respect du cahier des charges défini par le Collectif Trottinette.

1.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

1.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Le calendrier des championnats nationaux est établi par le Collectif Trottinette. La date et le lieu d'une étape du Championnat National Park doit être annoncée au moins six semaines en avance.

1.5 - Gestion du Championnat de France Park

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française de Roller et Skateboard et la société Firstry, la gestion de l'ensemble des étapes du Championnat de France Park organisées par le CT sera réalisée via le site Firstry.

L'organisateur de compétition doit se servir de l'outil pour créer ses poules de riders et son planning de compétition, ainsi que pour communiquer l'ensemble des informations relatives à la compétition.

1.6 - Admissibilité des participants

1.6.1 - Étapes organisées par un club

Cf Règlement général des compétitions

1.6.2 - Étapes organisées par un organisme privé

Tout rider peut s'inscrire et participer à une étape du championnat de France Park organisées par un organisme privé.

Pour se voir attribuer les points gagnés sur l'étape en question, et être classé au championnat de France Park, le rider doit être titulaire d'une licence dans la spécialité Trottinette autorisant la pratique en compétition dans la catégorie d'âge concernée, délivrée par la FFRS pour la saison sportive en cours.

1.6.3 - Engagement

Les engagements sur chaque étape du championnat de France Park organisée par le CT s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le lundi à 23h59 avant le début de la compétition.

Les étrangers peuvent s'inscrire à une étape du championnat de France Park via Rolskanet en prenant une licence journalière.

Les engagements sur chaque étape du championnat de France Park organisée par un organisme privé s'effectuent selon les modalités de ce dernier.

1.7 - Catégories

Circuit Pro :

- SENIOR Homme
- SENIOR Femme

Circuit Amateur :

- SENIOR
- U18
- U14

La catégorie U14 est ouverte à partir de 9 ans.

1.8 - Format du championnat de France Park

Le format du Championnat de France Park est commun à l'ensemble des catégories.

1.9 - Phases du championnat

Le Championnat de France Park est organisé sur deux phases au cours de la saison :

- **Phase qualificative** : elle est composée de trois étapes réparties du mois de septembre au mois d'avril sur la saison sportive en cours. Chaque étape est organisée avec deux épreuves par catégorie : qualification et finale.
- **Étape finale** : elle est composée d'une seule étape organisée au terme de la phase qualificative.

1.9.1 - Phase qualificative

La phase qualificative est une phase fonctionnant sur le principe d'accumulation de points. Ce fonctionnement concerne uniquement les riders licenciés à la FFRS.

Pour chaque catégorie, un classement général est établi en additionnant les points obtenus par chaque rider ayant participé à au moins une étape. Le rider gagne des points selon sa place au classement de l'étape dans sa catégorie.

Au terme des trois étapes, seulement les deux meilleurs résultats du rider sont conservés dans le classement général. La somme des points gagnés donne le total des points remportés par le rider au cours de la phase qualificative. Ce total permet au rider d'être classé sur le classement général à l'issue de la phase qualificative.

L'ensemble des étapes de la phase qualificative donne le même nombre de points au rider selon la place réalisée.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	250	11	90	21	50	31	20	41	10

2	220	12	87	22	48	32	19	42	9
3	190	13	84	23	46	33	18	43	8
4	150	14	81	24	44	34	17	44	7
5	140	15	78	25	42	35	16	45	6
6	120	16	75	26	40	36	15	46	5
7	115	17	72	27	38	37	14	47	4
8	110	18	69	28	36	38	13	48	3
9	105	19	66	29	34	39	12	49	2
10	100	20	63	30	32	40	11	50	1

1.9.2 - Processus de qualification à l'étape finale

A) Accumulation de points

Au terme de la phase qualificative, le classement général déterminera les qualifiés pour l'étape finale du championnat de France Park.

Les 12 riders en tête du classement général dans chaque catégorie seront qualifiés.

En cas de rider ex-aequo, le nombre de qualifiés reste le même. En cas de rider ex-aequo à la 12ème place, le rider ayant obtenu le score de run le plus élevé sur l'une des deux étapes sera qualifié.

B) Golden Tickets

Lors de chaque étape de la phase qualificative, les riders ont la possibilité de remporter un golden ticket leur permettant de se qualifier directement pour l'étape finale du Championnat de France Park.

Au cours de chaque étape, un golden ticket sera distribué dans chaque catégorie. Le rider remportant l'étape dans sa catégorie se verra recevoir le golden ticket et sera automatiquement qualifié pour l'étape finale du Championnat de France Park.

Dans le cas où, un rider remporte deux étapes, lors de la deuxième étape, le golden ticket est donné au rider arrivant derrière lui sur l'étape, soit à la deuxième place. Dans le cas où, deux riders ayant obtenus des golden tickets se retrouvent en tête du classement de la dernière étape, le golden ticket sera donné au rider arrivant derrière eux sur l'étape, soit à la troisième place.

Les riders ayant remporté des golden tickets ne seront pas comptabilisés dans les 12 riders sélectionnés par accumulation de points.

Au total, trois riders dans chaque catégorie seront qualifiés via les golden ticket pour l'étape finale du Championnat de France Park.

C) Cas spécial

Le Collectif Trottnette et la Ligue de Roller et Skateboard de La Réunion ont décidé de donner l'opportunité à des riders locaux de se qualifier à l'étape finale du Championnat de France Park. Une compétition locale déterminera les riders qualifiés. Dans chaque catégorie, les riders arrivant à la première place seront qualifiés.

- Dans le cas où, le rider qualifié ne peut pas se rendre en métropole pour X raisons, la Ligue de La Réunion et le Collectif Trottnette peuvent qualifier un autre rider ayant participé à la compétition locale.
- Le Collectif Trottnette ne prendra pas en charge les frais de déplacement des riders.

- Le Collectif Trotтинette pourra étudier toutes propositions des autres territoires DOM -TOM.

1.9.3 - Étape finale

L'étape finale peut être organisée par un organisme privé, auquel cas, ce dernier se doit de respecter le cahier des charges établi.

L'étape finale est composée d'au maximum 16 riders dans chaque catégorie.

1.9.4 - Situation de remplacement

Dans le cas où, un rider Réunionnais qualifié ne peut pas se rendre en métropole, il y aura 15 riders dans la catégorie. Le Collectif Trotтинette ne remplacera pas un rider qualifié par l'article 6.2.1 C) par un rider de la métropole.

Dans le cas où, un rider qualifié se blesse ou ne peut pas se rendre sur l'étape finale, le Collectif Trotтинette aura la possibilité de le remplacer par le rider classé immédiatement en dessous de sa catégorie ayant participé à la phase qualificative.

1.9.5 - Déroulement de l'étape finale

L'étape finale se déroule sur une journée. Les riders participent directement à la finale du Championnat de France Park.

Pendant l'étape finale, les riders repartent à zéro : les classements de la phase qualificative sont annulés dans toutes les catégories.

Le classement de la phase qualificative permet uniquement de créer l'ordre de passage et les poules de riders (Cf Ordre de passage & Poules de riders).

L'ordre de passage des catégories est le suivant : amateur U14, amateur U18, amateur SENIOR, catégorie féminine, pro SENIOR.

Le format de compétition correspond au format de compétition d'une finale Park (Cf Format de compétition).

1.10 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats de l'étape finale du championnat de France Park.

Les titres de Champion de France ne peuvent pas être décernés à un étranger ayant participé au championnat.

1.11 - Classement national

Le classement national de la saison pour chaque catégorie est composé du classement de l'étape finale (1er - 16ème) et du classement de la phase qualificative (17ème - ...).

1.12 - Publication des résultats officiels

Les résultats de chaque étape seront publiés et archivés sur le site de Firstry. L'organisateur de la compétition a la responsabilité de publier les résultats après la fin de la compétition avant le lundi minuit suivant la compétition. L'organisateur est le seul responsable des résultats publiés sur le site Firstry.

1.13 - Format de compétition

1.13.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les athlètes pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les obstacles et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Les formats de compétition sont identiques pour l'ensemble des catégories. Chaque organisateur d'une étape du Championnat de France Park doit respecter les éléments suivants.

1.13.2 - Ordre de passage des catégories

Cf Règlement général

1.13.3 - Ordre de passage des riders

Cf Règlement général

Qualification :

Pour la première étape de la saison, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement national N-1.

Pour les étapes suivantes, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement de l'étape précédente. Les primo inscrits sont ajoutés en avant de l'ordre de passage de manière aléatoire.

Finale :

L'ordre de passage d'une finale correspond aux résultats des qualifications dans l'ordre inverse.

Etape finale :

L'ordre de passage de la phase finale correspond aux résultats de la phase qualificative dans l'ordre inverse.

1.13.4 - Poules de riders

Qualification & Finale :

Cf Règlement général

Etape finale :

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Dans la situation idéale de 16 riders par catégories, les poules de riders sont constituées de 4 riders. Si une catégorie est constituée de 15 riders ou moins, et que le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

1.13.5 - Training et warm up

Cf Règlement général

1.13.6 - Rider meeting

Cf Règlement général

1.13.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

Best trick :

Le best trick correspond à un essai d'une figure en individuel sur la zone de pratique.

1.13.8 - Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run. Les jam ne sont pas autorisées.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

L'organisateur de l'étape est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute.

Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée. La durée du run doit être la même pour toutes les catégories.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des qualifications, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

1.13.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.13.10 - Finale

Le format de compétition des finales combine le run et le best trick.

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est conservé pour le calcul du score final. La durée du run est la même que lors des qualifications de l'étape.

Un rider dispose de deux essais de best tricks.* Chaque best trick est noté sur 20 points. Le meilleur score des deux best tricks est conservé pour le calcul du score final. Le rider n'est pas obligé de réaliser son deuxième essai de best trick s'il le souhaite.

Chaque rider doit réaliser son run et ses best tricks individuellement dans la zone de pratique.

Le score final du rider correspond à la somme du score du run et du score du best trick. La note finale est sur 120 points.

* Le juge arbitre, le speaker ou l'organisateur de compétition peut donner un troisième essai de best trick au rider dans le cas d'une figure exceptionnelle ou si ce dernier est proche de la réussite. En revanche, ce troisième essai ne compte pas, les juges ne doivent en aucun cas noter la prestation du rider et la prendre en compte dans le jugement. Il s'agit d'un essai bonus pour le rider et pour le public. Le Collectif Trotтинette recommande aux organisateurs, lorsque le planning de la compétition le permet, de donner au rider un essai de best trick en plus.

1.13.11 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, l'ordre de passage reprend avec la réalisation des best tricks. Les riders réalisent leurs deux essais de best tricks à la suite. Un temps d'intervalle entre les deux essais est laissé à chacun pour se préparer et se positionner. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux best tricks, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

1.14 - Processus de notation

Cf Règlement général

1.15 - Critères de jugement

Les critères de jugement sont les mêmes sur l'ensemble des étapes du Championnat de France Park.

Cf Règlement Général

Le barème des critères est à décider entre le juge arbitre et le Collectif Trotтинette après discussion avec l'organisateur de compétition en fonction des spécificités de la surface de pratique.

Cependant, un critère ne peut pas compter pour plus de 50% de la note finale, ni compter pour moins de 20% de la note finale.

1.16 - Cash Prize

L'ensemble des étapes du Championnat de France Street doit attribuer un prize money au podium de la catégorie SENIOR homme du circuit pro et au podium de la catégorie SENIOR femme du circuit pro.

L'organisateur de compétition est libre de déterminer le montant du cash prize de l'étape, mais doit respecter un montant minimum de 1000€ pour l'ensemble des podiums.

La répartition du prize money se fait selon le calcul suivant : le montant global du prize money doit être divisé par la somme des finalistes de la catégorie SENIOR homme du circuit pro et de la catégorie SENIOR femme du circuit pro. Le montant obtenu doit être multiplié par le nombre de finalistes hommes et par le nombre de finalistes femmes.

Ce calcul permet de répartir le montant global du Prize money au prorata du nombre de finalistes des 2 catégories concernées par le prize money.

1.17 - Passage circuit AM à PRO

A la fin de la saison :

- Les riders ayant participé à la catégorie SENIOR sur la saison ont la possibilité de passer sur le circuit pro la saison suivante.
- Les rideuses ayant participé à la catégorie SENIOR sur la saison ont la possibilité de passer sur le circuit pro la saison suivante
- Les riders arrivés sur le podium (hors 1^{er}) dans la catégorie U18 du circuit amateur ont la possibilité de passer sur le circuit pro la saison suivante.
- Les riders et rideuses (SENIOR (homme/Femme) et U18) arrivés 1^{er} sur le podium dans leur catégorie sur la saison ont l'obligation de passer sur le circuit pro la saison suivante.

2 Championnat de France Street

2.1 - Généralités

Le Collectif Trotтинette organise le Championnat national Street.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

2.2 - Candidature

Le Collectif Trotтинette valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes des étapes du Championnat National Street.

Les clubs souhaitant organiser une étape ou la finale du Championnat de France Street doivent postuler auprès du Collectif National au plus tard le 31 décembre de la saison sportive en cours.

Les clubs hôtes s'engagent au respect du cahier des charges défini par le Collectif Trotтинette.

2.3 - Choix de la surface de pratique

Cf Règlement général

2.4 - Calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Le calendrier des championnats nationaux est établi par le Collectif Trottinette. La date et le lieu d'une étape du Championnat National Street doit être annoncée au moins six semaines en avance.

2.5 - Gestion du Championnat de France Street

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française de Roller et Skateboard et la société Firstry, la gestion de l'ensemble des étapes du Championnat de France Street sera réalisée via le site de Firstry.

L'organisateur de compétition doit se servir de l'outil pour créer ses poules de riders et son planning de compétition, ainsi que pour communiquer l'ensemble des informations relatives à la compétition.

2.6 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général des compétitions

2.6.1 - Engagement

Les engagements sur chaque étape du championnat de France Street organisée par le CT s'effectuent via Rolskanet.

Les engagements sur Rolskanet sont ouverts au moins un mois avant la date de l'événement. Ils sont fermés le lundi à 23h59 avant le début de la compétition.

Les étrangers peuvent s'inscrire à une étape du championnat de France Street via Rolskanet en prenant une licence journalière.

2.7 - Catégories

Circuit Pro :

- SENIOR Homme
- SENIOR Femme

Circuit Amateur :

- SENIOR
- U18
- U14

La catégorie U14 est ouverte à partir de 9 ans.

2.8 - Format du championnat de France Street

Le format du Championnat de France Street est commun à l'ensemble des catégories.

2.9 - Phases du championnat

Le Championnat de France Street est organisé sur deux phases :

- **Phase qualificative** : elle est composée de trois étapes réparties du mois de septembre au mois d'avril sur la saison sportive en cours. Chaque étape est organisée avec deux épreuves par catégorie : qualification et finale.
- **Étape finale** : elle est composée d'une seule étape organisée au terme de la phase qualificative.

2.9.1 - Phase qualificative

La phase qualificative est une phase fonctionnant sur le principe d'accumulation de points.

Pour chaque catégorie, un classement général est établi en additionnant les points obtenus par chaque rider ayant participé à au moins une étape. Le rider gagne des points selon sa place au classement de l'étape dans sa catégorie.

Au terme des trois étapes, seulement les deux meilleurs résultats du rider sont conservés dans le classement général. La somme des points gagnés donne le total des points remportés par le rider au cours de la phase qualificative. Ce total permet au rider d'être classé sur le classement général final de la phase qualificative.

L'ensemble des étapes de la phase qualificative donne le même nombre de points au rider selon la place réalisée.

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	250	11	90	21	50	31	20	41	10
2	220	12	87	22	48	32	19	42	9
3	190	13	84	23	46	33	18	43	8
4	150	14	81	24	44	34	17	44	7
5	140	15	78	25	42	35	16	45	6
6	120	16	75	26	40	36	15	46	5
7	115	17	72	27	38	37	14	47	4
8	110	18	69	28	36	38	13	48	3
9	105	19	66	29	34	39	12	49	2
10	100	20	63	30	32	40	11	50	1

2.9.2 - Processus de qualification à la phase finale

A) Accumulation de points

Au terme de la phase qualificative, le classement général déterminera les qualifiés pour l'étape finale du championnat de France Street.

Les 12 riders en tête du classement général dans chaque catégorie seront qualifiés.

En cas de rider ex-aequo, le nombre de qualifiés reste le même. En cas de rider ex-aequo à la 12ème place, le rider ayant obtenu le score de run le plus élevé sur l'une des deux étapes sera qualifié.

B) Golden Tickets

Lors de chaque étape de la phase qualificative, les riders ont la possibilité de remporter un golden ticket leur permettant de se qualifier directement pour l'étape finale du Championnat de France Street.

Au cours de chaque étape, un golden ticket sera distribué dans chaque catégorie. Le rider remportant l'étape dans sa catégorie se verra recevoir le golden ticket et sera automatiquement qualifié pour l'étape finale du Championnat de France Street.

Dans le cas où, un rider remporte deux étapes, lors de la deuxième étape, le golden ticket est donné au rider arrivant derrière lui sur l'étape, soit à la deuxième place. Dans le cas où, deux riders ayant obtenus des golden tickets se retrouvent en tête du classement de la dernière étape, le golden ticket sera donné au rider arrivant derrière eux sur l'étape, soit à la troisième place.

Les riders ayant remporté des golden tickets ne seront pas comptabilisés dans les 12 riders sélectionnés par accumulation de points.

Au total, trois riders dans chaque catégorie seront qualifiés via les golden ticket pour l'étape finale du Championnat de France Street.

C) Cas spécial

Le Collectif Trottnette et la Ligue de Roller et Skateboard de La Réunion ont décidé de donner l'opportunité à des riders locaux de se qualifier à l'étape finale du Championnat de France Street. Une compétition locale déterminera les riders qualifiés. Dans chaque catégorie, les riders arrivant à la première place seront qualifiés.

- Dans le cas où, le rider qualifié ne peut pas se rendre en métropole pour X raisons, la Ligue de La Réunion et le Collectif Trottnette peuvent qualifier un autre rider ayant participé à la compétition locale.
- Le Collectif Trottnette ne prendra pas en charge les frais de déplacement des riders.
- Le Collectif Trottnette pourra étudier toutes propositions des autres territoires DOM -TOM.

2.9.3 - Étape finale

L'étape finale est composée d'au maximum 16 riders dans chaque catégorie.

2.9.4 - Situation de remplacement

Dans le cas où, un rider Réunionnais qualifié ne peut pas se rendre en métropole, il y aura 15 riders dans la catégorie. Le Collectif Trottnette ne remplacera pas un rider qualifié de par l'article 6.2.1 C) par un rider de la métropole.

Dans le cas où, un rider qualifié se blesse ou ne peut pas se rendre sur l'étape finale, le Collectif Trottnette aura la possibilité de le remplacer par le rider classé immédiatement en dessous de sa catégorie ayant participé à la phase qualificative.

2.9.5 - Déroulement de l'étape finale

L'étape finale se déroule sur une journée. Les riders participent directement la finale du Championnat de France Street.

Pendant l'étape finale, les riders repartent à zéro : les classements de la phase qualificative sont annulés dans toutes les catégories.

Le classement de la phase qualificative permet uniquement de créer l'ordre de passage et les poules de riders (Cf Ordre de passage & Poules de riders).

L'ordre de passage des catégories sur la journée est le suivant : amateur U14, amateur U18, amateur SENIOR, catégorie féminine, pro SENIOR.

Le format de compétition correspond au format de compétition d'une finale Street (Cf Format de compétition).

2.10 - Titres de Champion de France

Les titres de Champion de France sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats de l'étape finale du championnat de France Street.

Les titres de Champion de France ne peuvent pas être décernés à un étranger ayant participé au championnat.

2.11 - Classement national

Le classement national de la saison pour chaque catégorie est composé du classement de l'étape finale (1er - 16ème) et du classement de la phase qualificative (17ème - ...).

2.12 - Publication des résultats officiels

Les résultats de chaque étape seront publiés et archivés sur le site de Firstry. L'organisateur de la compétition a la responsabilité de publier les résultats après la fin de la compétition avant le lundi minuit suivant la compétition. L'organisateur est le seul responsable des résultats publiés sur le site Firstry.

2.13 - Format de compétition

2.13.1 - Généralités

Quel que soit le procédé de compétition appliqué, les athlètes pourront librement choisir le type de tricks qu'ils exécuteront, ainsi que les obstacles et les zones de la surface de pratique qu'ils utiliseront.

Les formats de compétition sont identiques pour l'ensemble des catégories. Chaque organisateur d'une étape du Championnat de France Street doit respecter les éléments suivants.

2.13.2 - Ordre de passage des catégories

Cf Règlement général

2.13.3 - Ordre de passage des riders

Cf Règlement général

Qualification :

Pour la première étape de la saison, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement national N-1.

Pour les étapes suivantes, l'ordre de passage correspond à l'ordre inverse du classement de l'étape précédente. Les primo inscrits sont ajoutés en avant de l'ordre de passage de manière aléatoire.

Finale :

L'ordre de passage d'une finale correspond aux résultats des qualifications dans l'ordre inverse.

Etape finale :

L'ordre de passage de la phase finale correspond aux résultats de la phase qualificative dans l'ordre inverse.

2.13.4 - Poules de riders

Qualification & Finale :

Cf Règlement général

Etape finale :

Les poules de riders sont construites selon l'ordre de passage. Dans la situation idéale de 16 riders par catégories, les poules de riders sont constituées de 4 riders. Si une catégorie est constituée de 15 riders ou moins, et que le nombre de riders ne permet pas la réalisation de groupes équilibrés, ce sont les derniers groupes à passer qui seront les moins nombreux.

2.13.5 - Training et warm up

Cf Règlement général

2.13.6 - Rider meeting

Cf Règlement général

2.13.7 - Définitions

Run :

Le run correspond à un passage du rider en individuel sur la zone de pratique pendant une durée déterminée.

Best trick :

Le best trick correspond à un essai d'une figure en individuel sur la zone de pratique.

2.13.8 - Qualification

Le format de compétition des qualifications correspond au format run. Les jam ne sont pas autorisées.

Un rider dispose de deux runs. Chaque rider doit réaliser ses runs seul dans la zone de pratique.

L'organisateur de l'étape est libre de fixer la durée du run qu'il souhaite selon les spécificités du skatepark de la compétition. Néanmoins, il doit respecter la durée minimale de 40 secondes et la durée maximale de 1 minute.

Une fois la compétition démarrée, la durée de run ne peut pas être changée. La durée du run doit être la même pour toutes les catégories.

Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est pris en compte pour classer le rider.

A l'issue des qualifications, le top 10 de chaque catégorie est qualifié en finale.

2.13.9 - Déroulement Qualification

Le déroulement des qualifications est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

2.13.10 - Finale

Le format de compétition des finales combine le run et le best trick.

Un rider dispose de deux runs. Chaque run est noté sur 100 points. Le meilleur score des deux runs est conservé pour le calcul du score final. La durée du run est la même que lors des qualifications de l'étape.

Un rider dispose de deux essais de best tricks.* Chaque best trick est noté sur 20 points. Le meilleur score des deux best tricks est conservé pour le calcul du score final. Le rider n'est pas obligé de réaliser son deuxième essai de best trick s'il le souhaite.

Chaque rider doit réaliser son run et ses best tricks individuellement dans la zone de pratique.

Le score final du rider correspond à la somme du score du run et du score du best trick. La note finale est sur 120 points.

* Le juge arbitre, le speaker ou l'organisateur de compétition peut donner un troisième essai de best trick au rider dans le cas d'une figure exceptionnelle ou si ce dernier est proche de la réussite. En revanche, ce troisième essai ne compte pas, les juges ne doivent en aucun cas noter la prestation du rider et la prendre en compte dans le jugement. Il s'agit d'un essai bonus pour le rider et pour le public. Le Collectif Trottnette recommande aux organisateurs, lorsque le planning de la compétition le permet, de donner au rider un essai de best trick en plus.

2.13.11 - Déroulement Finale

Le déroulement des finales est commun à toutes les catégories.

Pour chaque poule, les riders réalisent leur premier run en respectant l'ordre de passage. Une fois fait, les riders réalisent leur second run dans le même ordre établi.

Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux runs, l'ordre de passage reprend avec la réalisation des best tricks. Les riders réalisent leurs deux essais de best tricks à la suite. Un temps d'intervalle entre les deux essais est laissé à chacun pour se préparer et se positionner. Lorsque tous les riders d'une poule ont réalisé leurs deux best tricks, le speaker appelle la poule suivante.

Le processus se répète pour toutes les poules de la catégorie.

2.14 - Processus de notation

Cf Règlement général

2.15 - Critères de jugement

Les critères de jugement sont les mêmes sur l'ensemble des étapes du Championnat de France Street.

Cf Règlement Général

Le barème des critères est à décider entre le juge arbitre et le Collectif Trottrinettes après discussion avec l'organisateur de compétition en fonction des spécificités de la surface de pratique.

Cependant, un critère ne peut pas compter pour plus de 50% de la note finale, ni compter pour moins de 20% de la note finale.

2.16 - Cash Prize

L'ensemble des étapes du Championnat de France Street doit attribuer un prize money au podium de la catégorie SENIOR homme du circuit pro et au podium de la catégorie SENIOR femme du circuit pro.

L'organisateur de compétition est libre de déterminer le montant du cash prize de l'étape, mais doit respecter un montant minimum de 1000€ pour l'ensemble des podiums.

La répartition du prize money se fait selon le calcul suivant : le montant global du prize money doit être divisé par la somme des finalistes de la catégorie SENIOR homme du circuit pro et de la catégorie SENIOR femme du circuit pro. Le montant obtenu doit être multiplié par le nombre de finalistes hommes et par le nombre de finalistes femmes.

Ce calcul permet de répartir le montant global du Prize money au prorata du nombre de finalistes des 2 catégories concernées par le prize money.

2.17 - Passage circuit AM à PRO

A la fin de la saison :

- Les riders ayant participé à la catégorie SENIOR sur la saison ont la possibilité de passer sur le circuit pro la saison suivante.
- Les rideuses ayant participé à la catégorie SENIOR sur la saison ont la possibilité de passer sur le circuit pro la saison suivante
- Les riders arrivés sur le podium (hors 1^{er}) dans la catégorie U18 du circuit amateur ont la possibilité de passer

sur le circuit pro la saison suivante.

- Les riders et rideuses (SENIOR (homme/Femme) et U18) arrivés 1^{er} sur le podium dans leur catégorie sur la saison ont l'obligation de passer sur le circuit pro la saison suivante.

3 Championnat régional

3.1 - Généralités

Le Collectif National délègue l'organisation de tout Championnat régional aux clubs et aux Ligues régionales.

Tout organisateur du championnat doit se conformer au règlement général (Cf Règlement général).

3.2 - Candidature

Les clubs souhaitant organiser un championnat régional doivent en informer la Ligue de leur région et le Collectif Trottinette.

3.3 - Calendrier

Un Championnat régional est organisé sur la saison sportive en cours de septembre à juin.

L'organisateur de compétition doit prendre en compte les dates des autres événements dans sa planification.

3.4 - Admissibilité des participants

Cf Règlement général

Tout rider peut participer à un Championnat régional, du moment qu'il est licencié à la FFRS.

3.5 - Catégories

Cf Règlement général des compétitions

Année de naissance	2020 et après	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2003	De 2003 à 1996	De 1995 à 1993	De 1992 à 1991	De 1990 à 1988	1987	1986	De 1985 à 1976	De 1975 à 1966	1965 et avant
Catégorie d'âge affichée sur la licence	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior											
Catégorie de compétition non affichée sur la licence	Spécialité	CATÉGORIES DE COMPÉTITION																								
Trottinette		U10				U14				U18				Senior												

3.6 - Spécialités

Un championnat régional n'est pas nécessairement dédié exclusivement à une seule spécialité. Il peut combiner les deux.

3.7 - Format d'un championnat régional

L'organisateur de compétition est libre de créer le format pour son championnat régional. Un championnat en plusieurs étapes ou sur une seule étape est possible.

3.8 - Format de compétition

L'organisateur de compétition est libre de créer le format de compétition pour son championnat régional. Néanmoins, en cas de championnat sur plusieurs étapes, le format de compétition utilisé doit être cohérent entre les étapes.

3.9 - Titre de Champion Régional

Les titres de Champion Régional sont décernés dans chaque catégorie selon les résultats du classement à l'issue du championnat régional.

Un titre de Champion Régional est décerné à un rider licencié dans un club de la région en question.